

## Evolutions paysagères dans les Causses

Les Causses sont des hauts plateaux de calcaire situés en limite sud-ouest de Massif Central et des Cévennes. Ils culminent à 1 200 m dans leur partie septentrionale, en Lozère, et à 900 m pour les Causses méridionaux du Larzac et de ses alliés. Les sols calcaires ne sont généralement recouverts que d'une fine couche d'humus. Comme le calcaire ne retient pas l'eau de pluie, seule une végétation résistant à la sécheresse a pu s'y installer. De profondes gorges séparent plusieurs massifs de Causses. La profondeur des ces gorges creusées par des rivières a été augmentée par le soulèvement, il y a quelque 30 millions d'années, des couches géologiques des plateaux qui les bordent (Bousquet in Parc National des Cévennes, 1998).



### Valeur écologique des Causses

La valeur écologique des Causses résulte d'une impact combinée du climat, du sol et de l'action humaine. Dans la majorité des régions Caussenardes, le milieu steppique qui prédomine es une conséquence des déboisements pratiqués par l'homme pour ses activités agro-pastorales, ce sont tes habitats anthropogènes. Les premiers bergers parcouraient déjà les Causses avec leurs troupeaux de chèvres et de moutons peu de temps après la dernière glaciation. Au cours de milliers d'années, les Causses acquièrent une grande valeur biologique qu'ils ne garderont qu'avec une action continue de l'homme.

Les déboisements ne sont pas les seules actions de l'homme qui ont façonné ces milieux; la transhumance des troupeaux qu'il y a pratiquée a eu un impact significatif sur la diversité floristique des Causses. Les grands troupeaux de moutons venant des plaines du sud permirent à des plantes méridionales de coloniser les habitats favorables des Causses. Cela vaut même pour les parcelles cultivées qui hébergent une flore commensale riche même aujourd'hui grâce au fait que les pesticides ne sont encore que peu utilisés dans ces régions. Souvent, il s'agit de plantes qui ont disparu dans les cultures intensives de plaine d'où elles provenaient (Bernard, 1997).

La flore et la faune des Causses septentrionaux, situés au nord des Cévennes et soumis à un climat plutôt continental, se distingue de celle des Causses méridionaux, profitant d'un climat méditerranéen au sud des Cévennes. Mais, dans les deux cas, il s'agit d'une végétation typique des milieux steppiques. Le Causse de Blandas dont il sera plus particulièrement question ici est du type méditerranéen.

Le chêne pubescent *Quercus pubescens* est l'arbre dominant dans les forêts originales aussi bien des pentes bordant les Causses que sur les plateaux eux-mêmes (les informations sur la végétation sont tirées principalement de Bernard 1997 et Bernard & Fabre 1996). Le hêtre *Fagus sylvatica* est aussi présent dans les milieux plus humides, le chêne vert *Quercus ilex* dans les stations les plus sèches. Le pin sylvestre *Pinus sylvestris* a colonisé spontanément certaines régions alors que le pin noir *Pinus nigra* fut introduit par l'homme. Le noisetier *Corylus avellana* apparaît avec le réchauffement du climat, 8 000 ans avant notre ère, le long des cours d'eau des vallées on trouve principalement l'aulne *Alnus glutinosa* et le frêne *Fraxinus excelsior*.

Sur les terrains déboisés, on trouve la végétation caractéristique des pâturages des Causses qui ne peut être maintenue que par l'action du bétail. Cette végétation

est extrêmement riche en espèces d'herbes et de dicotylédones herbacées. Le nombre de fleurs y est extraordinaire, surtout de mi-avril au début de juin. L'aspodèle cerise *Asphodelus albus* en est un des exemples les plus typiques. Selon Bernard (1996), plus de 50 espèces d'Orchidaceae poussent sur les Causses.

Lorsque la pression de broutage diminue, l'embuissonnement commence vite, puis la forêt s'installe de nouveau, le type de forêt variant selon les conditions se sol et de climat (la forêt à chêne pubescent sur le Causse de Blandas). Les buissons typiques pendant le stade de transition vers la forêt sont le genévrier commun *Juniperus communis*, la spirée à feuilles de millepertuis *Spiraea hypericifolia*, diverses roses, l'amélanchier commun *Amelanchier ovalis Medicus*, le prunellier *Prunus spinosa*, le Cytise couché *Chamaecytisus supinus*, le buis *Buxus sempervirens*, le nerprun des rochers *Rhamnus saxatilis*, la daphné camélée *Daphne cneorum* et la lavande fine *Lavandula angustifolia*.

La richesse de la faune n'a rien à envier à celle de la flore. En mai, à chaque pas sur les pâturages fleuris quelques papillons s'envolent. L'apollon *Panassius apollo* en est un, une espèce protégée de surcroît. Le nombre d'autres insectes y est tout aussi impressionnant, notamment des espèces méditerranéennes; cela se reflète d'ailleurs dans le nombre d'espèces d'oiseaux insectivores – dont beaucoup ont disparu ou sont devenues très rares dans la plupart des paysages agricoles. Le hibou petit-duc *Otus scops*, la chouette chevêche *Athene noctua*, la huppe *Upupa epops* et l'engoulevent *Caprimulgus europaeus* n'en sont que quelques exemples. La perdrix rouge *Alectoris rufa*, autrefois abondante sur les causses ne s'y reproduit plus guère et est relâchée tous les ans pour les besoins de la chasse. L'outarde cannepeitière *Tetrao tetrix* et l'oedignème *Burhinus oedicnemus* ont tous deux fortement diminué pour des raisons mal connues. Les reptiles et amphibiens sont aussi abondants; le nombre d'amphibiens y est même surprenant compte tenu de la sécheresse du Causse en été.

## Le Causse de Blandas – un exemple de Causse méridional



### Situation socio-économique

Jusqu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, la majorité des terres appartenait à quelques familles de nobles. C'est alors que commença le démembrément de ces propriétés. Au début, ce sont des industriels habitant les villes qui achètent les terres. Après les années 1850, les paysans locaux peuvent acquérir les terres de ceux qui ont définitivement quitté la région (Durand-Tullou, 1995).

C'est aussi pendant les années 1850 que l'exode des populations caussenardes prend de l'importance, conséquence principalement de la crise agricole, mais semble-t-il aussi à cause de l'attitude sociale des familles paysannes qui faisait fuir les jeunes générations plutôt que de les encourager à rester (Durand-Tullou, 1995, Frayssenge et al., 1995).

Les petites fermes furent les premières à être abandonnées, plus tard les grandes connurent le même sort. Et cet exode continue aujourd'hui.

Si les villages se repeuplent petit à petit maintenant, cela est principalement dû aux touristes qui achètent les maisons pour ne les habiter que quelques semaines par an. Sur les personnes qui s'installent réellement à plein temps sur le Causse, rares sont celles qui sont prêtes à y travailler les terres: la plupart trouvent des occupations dans les villes des vallées. Le Causse de Blandas comptait encore 80 exploitations agricoles à plein temps en 1950. Les trois quarts n'atteignaient pas les 10 hectares; 17% occupaient une surface allant de 10 à 50

hectares et 8% dépassaient les 50 hectares. En 1995, il restait 20 exploitations seulement. (Durand-Tullou, 1995).

Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, l'activité agricole sur le Causse de Blandas semble augmenter légèrement à nouveau; quelques anciennes exploitations reprennent vie. Pourtant, la majorité des terres sont achetées ou louées par un petit nombre d'exploitants. Les parties basses les plus fertiles sont ensemencées avec du fourrage pour le bétail. Les moins bonnes terres sont pâturées. Seulement, la forme traditionnelle de pastoralisme – soit les troupeaux de moutons et de chèvres gardées par des bergers – est de plus en plus remplacées par de l'élevage de bovins parqués dans des enclos. Ceci est en partie une conséquence des meilleures conditions du marché pour les bovins et d'un politique agricole de l'Union Européenne plus favorable aux bovins qu'aux ovins; le problème de trouver et de payer des bergers n'y est pas pour rien non plus.



## Conséquences pour les paysages et l'écologie de la situation socio-économique

Le paysage caussenard a beaucoup changé durant les décennies passées, ceci principalement suite à l'abandonnement du pastoralisme traditionnel. Les bergers maintenaient leurs moutons au même endroit jusqu'à ce que ceux-ci aient aussi mangé la nourriture de deuxième qualité; ceci réduisait l'embroussaillage. En plus, le berger faisait un travail important en coupant les buissons avant que ceux-ci ne puissent envahir les terres. Aujourd'hui, le

buis, les roses et le prunellier ainsi que d'autre buissons embroussaillent rapidement les pâturages.

Il est difficile de prévoir l'impact à long terme des bovins par leur manière de brouter et de fumer les sols pauvres des Causses. Leurs bouses peuvent avoir une toute autre influence sur la végétation que les crottes épargpillées des moutons.

D'autre part, il faut aussi noter que les produits agrochimiques (principalement fertilisants) ont aussi fait leur apparition sur les parties cultivées. Ils ne manqueront pas d'apporter une homogénéisation de la flore dans les champs.

## L'avenir des Causses

Comme beaucoup de régions à agriculture extensive, les Causses sont menacés plutôt par l'abandonnement que par l'intensification (problème surtout connu dans les régions de plaine). Une certaine intensification a lieu en ce sens que d'anciens champs sont à nouveau cultivés. Toutefois, l'apport de fertilisants et d'herbicides y est encore restreint; et cela ne devrait pas trop changer vu le risque important sur les sols calcaires que ces produits agrochimiques soient entraînés dans les nappes phréatiques lors des pluies.

Le principal problème résulte de l'abandonnement du pastoralisme traditionnel qui est à l'origine de la grande biodiversité des Causses. Ce problème est déjà connu d'autres régions d'Europe. Les bergers ont des siècles durant réalisé un travail énorme d'entretien: ils ont empilé des milliers de tas de pierres qu'ils avaient retirées des pâturages pour y favoriser la végétation, et ils ont coupé les plantes ligneuses non broutées par les moutons et les chèvres. Aujourd'hui, les bergers sont remplacés par des enclos, les moutons et les chèvres par des bovins. L'embroussaillage en est une conséquence directe. Les conséquences sur le paysage sont visibles, les conséquences biologiques en sont imprévisibles.

Certains agriculteurs sont absolument conscients de cette évolution. S'ils bénéficiaient des aides et des encouragements nécessaires, ils seraient prêts à revenir vers un système pastoral plus traditionnel. Localement, les

agriculteurs ont entrepris de vendre leurs fromages et leur viande d'agneaux directement à la ferme ou aux marchés et magasins les plus proches. D'autres combinent leur activité agricole à d'autres orientées vers le tourisme, offrant des tables et des chambres d'hôtes (ce qui leur vaut souvent de ne pas se faire des amis des restaurateurs et hôteliers). Ces actions ponctuelles ne permettront toutefois pas de résoudre les problèmes de tous les exploitants ni d'enrayer une évolution à une plus grande échelle. A long terme, l'avenir des Causses – comme celle d'autres régions défavorisées d'Europe – dépendra de la politique agricole de l'Union Européenne (PAC). Actuellement, les chances sont minces que les réformes prévues ou proposées aient un impact sur les problèmes fondamentaux qui affectent les paysages et la biodiversité.

En octobre 2000, le ministre français de l'agriculture participa à une réunion sur le contrat territorial d'exploitation (CTE). L'objectif des CTE était "d'harmoniser les buts des agriculteurs et ceux des consommateurs". Le financement des CTE devait permettre une gestion durable des ressources naturelles (sol, eau, paysage, air, biodiversité, patrimoine bâti,...) Dans son discours, le ministre a dit que "pour les Causses méridionaux, dans le Gard, l'élevage extensif est à la fois l'activité principale du secteur et la seule garantie à terme de l'entretien des milieux ouverts sur une grande échelle. Ce projet est mené notamment grâce à un partenariat entre agriculteurs et environnementalistes" ... Cela pouvait être interprété comme une volonté implicite d'aider le pastoralisme extensif des Causses. Aujourd'hui pourtant, les CTE ont déjà été remplacés par les contrats d'agriculture durable (CAD). Quelles seront les options de cette nouvelle politique?



## Bibliographie

- Bernard, Christian & Fabre, Gabriel (1996) Flore des Causses. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, nouvelle série, numéro spécial 14.
- Bernard, Christian (1997) Fleurs et paysages des Causses. Editions du Rouergue, Rodez.
- Bousquet, Jean-Claude (1998) Gologie des Causses. Cévennes n° 55/56: Guide des Causses et Gorges, p. 24-26. Parc National des Cévennes.
- Durand-Tullou, Adrienne (1995) Evolution de la propriété sur le Causse de Blandas depuis la Libération. In: Bonno, J.-L. & Saussol, A. Eds.: Grands Causses. Nouveau enjeux, nouveau regards. Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses.
- Fages, Gilbert & Collin, Gérard (1990) Les Causses au temps des premiers hommes. Parc National des Cévennes.
- Frayssenge, Jacques, Pelaquier, Elie & Groueff, Sylvie (1995) A propos de l'émigration sur les Grands Causses: L'exemple du Larzac méridional, 1750-1990. In: Bonno, J.-L. & Saussol, A. Eds.: Grands Causses. Nouveau enjeux, nouveau regards. Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses.

Jean-Pierre Biber, juillet 2003